

**ASSEMBLEE GENERALE
2021**

L'ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS

DE

SAINT PRYVE SAINT MESMIN

JEUDI 18 NOVEMBRE 2021 à 20h30

à l'Auditorium

Tout d'abord, je vous remercie de votre présence aujourd'hui dans ce contexte toujours un peu particulier. C'est pour nous un grand plaisir de vous retrouver pour cette assemblée générale, et c'est très chaleureusement que nous accueillons chacun d'entre vous au nom de l'ASL.

Ainsi, je remercie :

- Mme Catherine Voisin, adjointe à la vie scolaire
- les membres du bureau
- les membres du conseil d'administration
- les professeurs
- les adhérents

Absents excusés :

- M. Thierry Cousin, Maire de Saint Pryvé
- M. Jean-Claude Hennequin, 1er adjoint
- M. Alexandre Riboulot, adjoint à la culture et vie associative
- Mme Claire Lemoine, conseillère déléguée à la vie associative et sportive

Plus de 50 ans que l'ASL existe, nous sommes fiers d'être aux commandes de cette association, très importante dans le tissu associatif de la commune et de ses environs, et nous espérons que cette association continuera à se développer durant les années à venir.

Pour mémoire, il est rappelé les membres du bureau qui ont géré l'ASL cette dernière saison, avec une nouvelle secrétaire à ce jour, nous en reparlerons plus loin.

La séance se déroulera selon l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité
- Rapport moral
- Rapport financier
- Montant de l'adhésion
- Actualisation des statuts de l'association
- Renouvellement des vérificateurs aux comptes
- Renouvellement et nouvelles adhésions des membres du CA
- Proposition de l'assemblée sur d'éventuels souhaits ou idées à explorer pour l'avenir de l'ASL
- Questions diverses

Nous ne marquerons pas cette année la fin de notre réunion autour d'un pot amical en raison de la crise sanitaire que nous traversons toujours et des consignes trop strictes.

Je vous propose de démarrer la réunion.

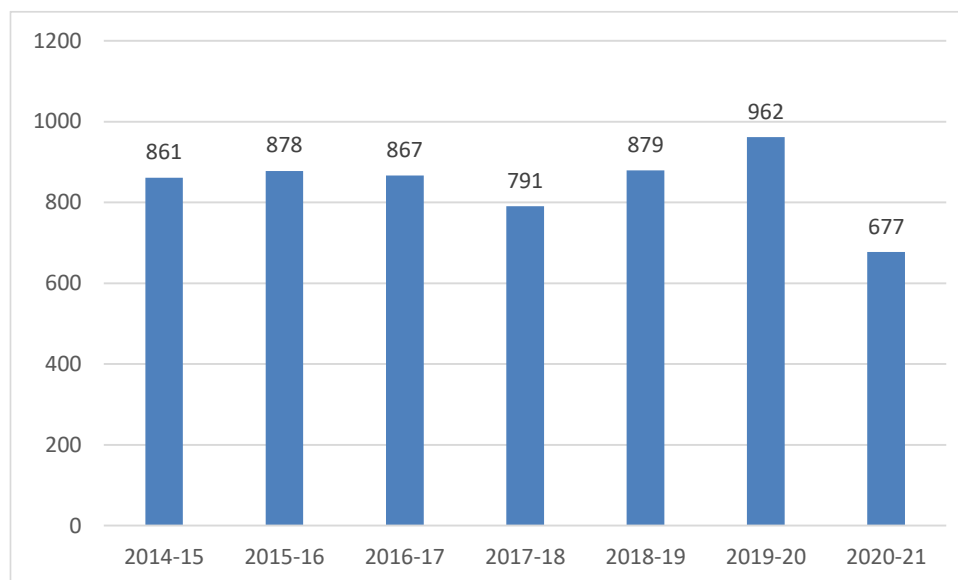
1/ Rapport d'activité

Valérie RAULIN, Présidente de l'ASL, présente le rapport d'activité 2020-2021.

Tout d'abord, il est important de rappeler ce que représente l'ASL en quelques chiffres :

- 25 sections
- 50 cours par semaine (et autant de salles à gérer)
- 677 inscrits pour la saison passée
- 12 salariés et 8 intervenants extérieurs (sous convention ou auto entrepreneurs)
- Et environ 100 000 euros de budget.

Sur cet exercice, l'ASL comptait 677 inscrits, soit 70% des inscriptions de l'année précédente où nous avons atteint 962 inscriptions (et non adhérents), ce qui est satisfaisant au vu du contexte dans lequel nous étions à la rentrée 2020. Ces inscriptions sont réparties sur les différentes sections, la moyenne sur 5 ans étant de 835, cela montre bien que nos activités sont importantes dans le paysage associatif de la commune. Parmi ces inscrits, les privés sont représentés à hauteur de 63%, nous comptons 16% d'orléanais, 8% d'hilairois et 5% d'olivétains. Donc 1/3 de personnes extérieures à la commune.



Alors, pas beaucoup d'activités sur cette saison mais beaucoup de chose à dire dans ce rapport d'activité.

En premier lieu, il est indiqué à l'assemblée qu'à ce jour, la situation financière de l'ASL est stable et a permis de démarrer cette nouvelle saison de façon sereine, tant pour les dirigeants que pour les salariés et intervenants, en espérant que la reprise des activités perdure. En tout cas, les adhérents sont au rendez-vous et c'est tant mieux.

Comme vous le savez tous, la saison passée a été plus qu'atypique. Nous avons vécu une rentrée 2020 sans forum et une saison quasiment blanche. Toutes les inscriptions se sont faites l'année dernière dans les cours directement et nous avons perdu un tiers d'adhérents. Les cours ont eu lieu jusqu'à la Toussaint, puis nous avons vécu un deuxième confinement, avec couvre-feu. Les cours ont un peu repris avant Noël et en janvier pour les mineurs pour se refermer en Février et ce, jusque mi-mai pour les mineurs. Nous avons pu reprendre en Juin sur 4 semaines environ pour les adultes avant que les vacances d'été ne nous séparent de nouveau.

Dans l'intervalle, les cours qui ont pu être tenus par visio l'ont été. Nous avons souscrit un abonnement Zoom pour ce faire afin de faciliter les connexions pour nos professeurs et nos adhérents, avec la mise en place d'un agenda sur le site internet reflétant les cours accessibles en visio.

Dans un but de solidarité financière, et comme la saison précédente, nous avons décidé de maintenir la rémunération de nos salariés à 100%, ainsi que le règlement des factures pour nos prestataires sous convention.

En retour, suite à notre demande d'activité partielle pour pallier au maintien des salaires, le montant des aides de l'état a représenté environ 16 000 euros et les exonérations de cotisations nous ont permis d'économiser environ 12 600 euros, ce qui a couvert les 2/3 des salaires versés pendant cette période, ainsi que le paiement des factures des intervenants sous conventions.

En cette rentrée 2020, nous avons proposé des réductions à hauteur de 30% de la cotisation pour toute réinscription et pour un budget de 30 000 euros. Sur cette enveloppe de 30 000 euros, environ 20 000 euros ont donc été reversés aux adhérents suite à leur réinscription. Certains n'ont pas souhaité récupérer cette réduction et en ont fait don à l'association. Pour ceux qui ne se sont pas réinscrits, ces montants ont été perdus. C'est le choix que nous avons fait l'an passé pour inciter les adhérents à se réinscrire avec la volonté de faire perdurer l'activité de l'ASL.

Pour cette rentrée 2021, en dédommagement de la saison passée, nous avons pris la décision de consentir des réductions et/ou remboursements pour une nouvelle enveloppe de 30 000 euros. En effet, nous avons laissé le choix aux adhérents de se réinscrire avec réduction s'ils le souhaitaient ou de demander le remboursement s'ils ne souhaitaient pas s'inscrire.

Ainsi, en accord avec les membres du CA, il a été décidé que les cotisations (hors adhésion de 25 euros et licences) seraient remboursées à hauteur de :

- 60% de la cotisation pour les activités ayant été complètement interrompues,
- 40% de la cotisation pour les activités ayant pu être dispensées en visio,
- 20% pour la marche nordique qui se déroule en extérieur et qui n'a été interrompue que sur Novembre-Décembre 2020.

Pour le reste de la cotisation, nous avons décidé de fournir aux adhérents un reçu fiscal. Pour cela, nous avons formulé une demande de rescrit auprès de l'URSSAF (pas de retour pour le moment, mais cf. règle dite du silence vaut accord (SVA) après 2 mois), l'ASL est donc habilitée à en délivrer.

Ainsi, si l'on tient compte du fait que les cours ont eu lieu en septembre, octobre et juin, soit 2,5 mois sur 10 mois d'activité, donc 25%, nous pouvons afficher quasiment 100% de dédommagement, sachant que la somme à déclarer aux impôts donne droit à une réduction à hauteur de 66% en tant que don à une association. Cela est malheureusement neutre pour ceux qui ne paient pas d'impôts, mais nous ne pouvons pas entrer dans du cas par cas (cf. exemple chiffré sur le pwp).

Pour les réinscriptions à la rentrée 2021, nous avons également maintenu la réduction de 10 € pour multi-activités, et nous avons fait bénéficier d'une réduction de 10 € également pour parrainage.

Sinon, en termes d'activité autres que les cours, et bien pas de stages cette saison, pas de Téléthon en décembre 2020, pas de compétitions de judo et pas de gala de fin d'année. Nous avons quand même organisé une rencontre festive avec les adhérents à la trésorerie le 02 Juillet en fin de journée qui a été très appréciée et qui a permis de clôturer l'année sur une note de convivialité retrouvée.

Dans l'intervalle, nous avons investi dans un nouveau PC au bureau de l'ASL pour la secrétaire. Il

est plus performant en termes de mémoire et de rapidité. L'installation du pack Office en partenariat avec Microsoft, dans sa volonté de soutenir le secteur associatif, nous permet de disposer de tous les outils Office pour 2,50 euros par mois.

En termes de gestion, peu de mouvements de personnels en cette rentrée 2020. Seule Sylviane LEMOULT qui remplaçait Colette sur le cours de gym du jeudi a été embauchée avec un contrat de travail, le CODEP ne pouvant pas nous faire une convention à l'année.

Nous avons également organisé en Mai une réunion du personnel pour maintenir le lien. Nous avons également réalisé les entretiens professionnels individuels avec nos 12 salariés conformément à la loi afin de faire le point sur leur formation et leur activité au sein de l'association.

Concernant la gestion de l'association en elle-même, sur l'exercice 2020-2021, nous avons organisé 5 Conseils d'Administration, dont certains en visio, et 6 réunions de bureau, dans le respect des gestes barrière et des horaires de couvre-feu, ce qui ne nous a pas simplifié la tâche mais qui nous a permis de maintenir le lien en cette période compliquée.

Par ailleurs, nous en avons profité cette année pour moderniser nos pratiques et notre image. Ainsi :

- nous avons ouvert un nouveau site internet. Il est plus convivial, interactif et moderne. On peut y insérer des sondages, des formulaires et des articles. On y trouve également le planning des cours et tous les documents et explications nécessaires. C'est une application responsive, c'est-à-dire qu'elle s'adapte au type d'appareil que l'on utilise (téléphones mobiles, tablettes, liseuses, ordinateur de bureau).

- un nouveau logo a été choisi, il est plus coloré, élancé et dynamique.

- nous avons mis en place l'inscription en ligne possible pour toutes les activités proposées par l'ASL.

- nous avons également introduit la possibilité de paiement en ligne avec PAY ASSO. Ce système mis en place avec le Crédit Mutuel est sécurisé et permet de gagner du temps sur les encaissements et de délivrer un reçu aux adhérents.

Pour revenir sur les inscriptions en ligne, nous sommes conscients que cela a pu bouleverser les habitudes de certains adhérents, notamment les plus anciens, moins à l'aise avec les outils numériques. Mais nous sommes restés, avec les membres du CA, responsables de section, à la disposition de ceux qui auraient rencontré des difficultés, ainsi que Catherine, avec des tablettes à disposition, pour enregistrer les inscriptions à la place des adhérents.

Même si ce dispositif a généré quelques critiques et/ou mécontentements, il a satisfait le plus grand nombre et ce sont ceux que l'on n'entend le moins malheureusement. Ce système est en effet plus rapide et nous a permis de moderniser nos pratiques et de profiter des moyens techniques qui s'offrent à nous. Il génère moins de papier et c'est écologique. Il permet de diminuer considérablement la masse de travail et de saisie récurrente à chaque rentrée pour la secrétaire et c'est moins de source d'erreurs. Ce nouveau moyen d'inscription est également civique, en ces temps de pandémie, car cela génère moins d'interactions entre les personnes et d'échanges de papier.

Malheureusement, il y a toujours une phase de rodage. Nous sommes conscients des « couacs » de paramétrage qui ont pu engendrer des décomptes quelques fois erronés et nous avons fait de notre possible et de notre mieux pour les corriger et les renvoyer en temps utiles, même lorsque les adhérents ont souhaité se désinscrire et se réinscrire à d'autres cours que ceux pour lesquels ils s'étaient inscrits au départ. Tout ne peut pas être parfait du 1^{er} coup. Nous allons murir le système et profiterons de nos erreurs pour nous améliorer l'année prochaine. C'est comme ça qu'on grandit...

A ce propos, Valérie RAULIN tient à signaler en ce début d'année un climat quelque peu délétère (définition = nuisible, néfaste, malsain). On aurait pu penser qu'en ces temps compliqués, les gens auraient fait preuve de plus de tolérance, de bienveillance et d'indulgence, mais ce n'est pas le cas pour tout le monde. En effet, en tant que bénévoles, nous faisons ce que nous pouvons, sur notre temps libre, je le rappelle, pour gérer au mieux cette association et satisfaire les besoins et envies, voire exigences, de nos adhérents. Mais, nous ne sommes pas là pour éponger leur animosité ou leur

ressentiment. Nous avons pu constater, et subir, et ce à maintes reprises, les critiques négatives, voire l'agressivité de certains et nous le déplorons. Tout cela n'est pas fait pour encourager le bénévolat et cela a engendré beaucoup de gestion, notamment de comportements, ce qui n'est pas vraiment notre « spécialité », ni ce pourquoi nous avons signé.

Enfin, il est indiqué que le secrétariat est désormais ouvert 10h par semaine lors des 4 permanences au bureau de l'ASL : les mardi et samedi matin (en début de saison), ainsi que les mercredi et vendredi après-midi. Les horaires sont indiqués sur le site internet.

Pour parler un peu des changements en cette rentrée 2021, vous savez tous que Catherine LOUALOUP a démissionné. En effet, pour des raisons personnelles, ainsi qu'un changement dans les méthodes de travail, Catherine nous a fait part de son souhait de démissionner de son poste de secrétaire salariée, ainsi que de son mandat de membre du CA et de responsable de section. Cela va lui permettre de récupérer du temps pour son entreprise familiale et sa famille. Nous déplorons ce départ car l'ASL perd un repère solide pour les adhérents et les intervenants, et une personne dévouée, mais c'est son choix et nous ne pouvons que le respecter. Nous lui souhaitons un plein épanouissement dans ses futurs projets.

Entre temps, nous avons lancé un recrutement et Odile TEYRIER la remplace depuis le 1^{er} Novembre. Odile nous a rejoint le 25 Octobre et a ainsi pu bénéficier d'une semaine de recouplement avec Catherine pendant laquelle la passation a pu se faire. Nous lui souhaitons la bienvenue et ne doutons pas qu'il lui sera réservé un bon accueil.

Pour finir, il est précisé que nous étions, il y a une heure, en réunion avec les élus pour tenter de solutionner les problèmes de salle, qui génère du mécontentement auprès de nos adhérents. Affaire à suivre.

Un débat sur les changements de salles imposés par l'indisponibilité régulière de la salle des fêtes s'enclenchent, ainsi qu'au sujet du partage du gymnase le lundi soir par Odile et Colette. Les adhérents manifestent leur mécontentement sur les conditions d'exercice de leurs activités lors de ces changements de salle, ainsi que sur le manque de chauffage dans certains cours. La municipalité et les membres du bureau ont bien pris note de ces difficultés et réfléchissent à des solutions pour la prochaine rentrée.

Catherine VOISIN tient à intervenir au sujet des inscriptions en ligne. Elle indique que toute critique est constructive, mais que cela dépend en effet de comment cela est dit. Pour expliquer sa propre situation, elle souhaitait régler ses cotisations lors du forum et s'est vue « refoulée », elle n'a pas compris pourquoi. Il est indiqué par Daniel BEQUIGNON et Pascal RETHORE que lors du forum, nous manquons de visibilité sur certains cours dont les animateurs venaient de nous annoncer leur démission pour cause de non possession du pass sanitaire. C'est pourquoi certains paiements ont été repoussés en attendant d'être sûrs que les sections pourraient être maintenues. Par ailleurs, il est également précisé que lors du forum, seuls 150 inscriptions ont été enregistrées. Plus de 400 inscriptions avaient déjà été faites en ligne, cela n'est donc pas significatif.

Pascal RETHORE en profite pour remercier Valérie RAULIN qui, en tant que Présidente, n'a pas été épargnée ces derniers temps, mais a pourtant maintenu le cap, soutenu ses équipes et fait preuve d'une certaine résistance.

En conclusion, il est rappelé que vous retrouvez toutes les informations concernant l'ASL sur le site internet. Il est régulièrement mis à jour selon l'actualité de l'association.

Il est proposé de voter ce rapport d'activité :

- qui vote contre ? 0
- qui s'abstient ? 0

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

2/ Rapport moral

Valérie RAULIN présente le rapport moral.

Cette nouvelle Assemblée Générale est l'occasion pour chacun des acteurs de l'association de se retrouver, membres du bureau, du CA, partenaires, élus municipaux, adhérents et salariés.

Comme chaque année, les membres du bureau et du CA se sont régulièrement réunis afin de travailler en collaboration pour le bien de l'association. Le travail cette année encore a été soumis aux aléas du contexte sanitaire. Les membres du bureau ont malgré tout réussi à poursuivre le travail, à développer l'association, à relancer les activités et des points réguliers ont été fait, afin d'être le plus réactif possible en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, de la réglementation et dans l'intérêt de tous.

Merci à Pascal RETHORE pour le temps passé, les idées innovantes, l'investissement et la mise en place de tous les nouveaux outils numériques, ainsi que sa résistance aux nombreuses critiques que cela a engendré, parce que franchement, des fois, il y a de quoi décourager tout bénévole même très motivé...

Merci à Brigitte de nous avoir rejoint en tant qu'invitée depuis avril et d'avoir contribué grandement à la production de plus de 700 décomptes, sans compter ceux qu'il a fallu faire et refaire pour changement de cours, désistement, erreurs d'inscription...

Merci à Daniel pour la tenue des comptes et sa 1ère année en tant que trésorier, toujours zen et souriant, et pour la mise en place du paiement en ligne.

Merci à Pascale VIE pour ces années de collaboration qui souhaite quitter le bureau mais qui reste en tant que membre du CA et également en tant que responsable de section pour gérer le judo, ce qui n'est pas une mince affaire avec près de 140 adhérents cette année.

Merci à nos membres du Conseils d'Administration toujours présents, fidèles et investis. Et bénévoles également, ne l'oublions pas car cette denrée se fait rare...

Merci à tous nos professeurs et intervenants pour leur investissement et leur motivation en ces temps compliqués et qui ont gardé le lien avec nos adhérents par tous moyens (mail, sms, visio...).

Et enfin, un grand merci à Catherine pour ces années de collaboration, pour son sourire et son dévouement, sa disponibilité et sa patience à toute épreuve.

Nous remercions également l'équipe municipale pour son soutien et pour l'attribution de la subvention dont le montant n'a pas diminué depuis plusieurs années. Cette somme nous permet, entre autre, de maintenir certaines sections à destination des enfants de la commune. De plus, en ces circonstances exceptionnelles de crise sanitaire, cette somme participe au maintien des emplois et à la pérennité de l'association. Merci également pour les échanges autour des problèmes de salles.

Nous remercions également chaleureusement les adhérents pour leur fidélité, leur confiance et leur assiduité à nos cours, et leur retour en nombre en cette rentrée 2021. A ce jour, nous totalisons pour info 793 inscrits pour 641 adhérents.

En conclusion, nous profitons de ce rapport moral pour rappeler les valeurs qui nous animent qui sont le soutien et la loyauté, nous avons besoin de solidarité et de bienveillance pour pouvoir continuer et ne pas se décourager. La loyauté repose, entre autres, sur la fiabilité de l'information transmise et le soutien sans faille de nos parties prenantes. Ainsi, nous pourrions maintenir une bonne image, gagner en crédibilité et donnerons envie à d'autres personnes de nous rejoindre parce que le monde associatif est très enrichissant.

Sur ces bonnes paroles, il est proposé de voter ce rapport moral :

- qui vote contre ? 0
- qui s'abstient ? 0

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

3/ Rapport financier

Daniel BEQUIGNON, Trésorier, présente le rapport financier (résultat comptable).

Il commente le tableau des réalisations 2020-2021 en charges et produits (voir pièce jointe).

Avec plus de 100 000 euros de mouvements financiers, ce bilan, tout à fait équilibré, fait état d'un résultat positif de 16 156 euros, résultat principalement dû aux exonérations de cotisations consenties par l'Etat dans le cadre de l'activité partielle.

Martine BODUSSEAU, vérificateur aux comptes, a approuvé les comptes en date du 21 Octobre 2021 ; Elisabeth IMBERT n'ayant finalement pas souhaité les vérifier comme elle s'y était engagée l'année dernière.

Le budget prévisionnel 2021-2022 de 128 000 est ensuite présenté (voir pièce jointe), comprenant une provision pour remboursement Covid de 30 000 euros.

Daniel BEQUIGNON en profite pour remercier le Crédit Mutuel pour la reconduction de l'annulation des frais de gestion pour 2022 et précise que les paiements en ligne ont représenté 65% des paiements. Cela répond donc bien aux pratiques d'aujourd'hui.

Il est proposé de voter ce rapport financier :

- qui vote contre ? 0
- qui s'abstient ? 0

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

4/ Montant de l'adhésion

Daniel BEQUIGNON indique que l'adhésion reste fixée à 25 euros.

Le total des adhésions permet à l'association de faire face aux frais de fonctionnement, entre autre :

- le salaire de la secrétaire,
- les frais bancaires et frais de gestion des chèques vacances, coupons sport...,
- les frais de secrétariat (abonnement internet, téléphone, photocopies, affranchissement,...).

5/ Actualisation des statuts de l'association

Valérie RAULIN présente la mise à jour des statuts.

Pour rappel, les statuts datent de Novembre 2017. La réglementation ayant évolué depuis, certains articles sont devenus obsolètes, d'autres sont incomplets ou nécessitent des précisions juridiques.

Ces statuts ont été présentés aux membres du Conseil d'Administration lors du CA du 13/10/21.

Les statuts ont ensuite été envoyés aux Fédérations de Judo et EPGV auxquelles nous sommes adhérents. Conformément à la réglementation, sans réponse de leur part, nous les considérons comme approuvés par les Fédérations.

Les principales modifications des statuts portent sur le renforcement du rôle des responsables de section et la possibilité de faire entrer des mineurs dans nos instances dirigeantes avec droit de vote conformément à la loi. Les modifications sont lues à l'assemblée.

Il est proposé de voter l'approbation de ces nouveaux statuts :

- qui vote contre ? 0
- qui s'abstient ? 0

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité.

L'ensemble des modifications statutaires ont donc été adoptées par l'ensemble des membres dirigeants de l'ASL lors du CA du 13/10/21 ainsi qu'au cours de la présente Assemblée Générale.

6/ Renouvellement des vérificateurs aux comptes

Valérie RAULIN présente le renouvellement des vérificateurs aux comptes.

Les vérificateurs aux comptes étaient à ce jour Martine BODUSSEAU et Elisabeth IMBERT.

Elisabeth IMBERT s'est désistée avant l'AG comme indiqué plus haut et Martine BODUSSEAU a fait savoir qu'elle souhaitait passer la main n'étant plus adhérente à l'ASL.

Malgré un appel à candidatures, aucun adhérent n'a présenté sa candidature à ce jour. Il est donc proposé à l'assemblée de donner délégation aux membres du conseil d'administration pour désigner les vérificateurs aux comptes en cours d'année en vue de l'approbation des comptes à la prochaine AG.

Il est proposé de voter :

- qui vote contre ? 0
- qui s'abstient ? 0

Cette disposition est approuvée à l'unanimité.

7/ Renouvellement et nouvelles adhésions des membres du CA

Valérie RAULIN indique qu'un seul membre est sortant en 2021. Il s'agit de Valérie RAULIN qui a fait savoir qu'elle était d'accord pour renouveler son mandat.

Catherine LOUALOUP, Hélène LALLET et Denise LEPRINCE ont fait savoir par écrit qu'elles souhaitaient démissionner de leur mandat.

Jean-Pierre QUESNE et Brigitte VAUXION se présentent en tant que membres du CA. Nous avons reçu leur candidature écrite.

A cette occasion, il est précisé que malgré un appel à candidatures, huit sections restent vacantes, c'est-à-dire sans responsable. Les membres du bureau ne cachent pas leur inquiétude quant à la pérennité de l'association, les bénévoles se faisant de plus en plus rares...

Il est proposé de voter les renouvellements et candidatures au CA :

- qui vote contre ? 0
- qui s'abstient ? 0

Les membres du CA sont approuvés à l'unanimité.

8/ Proposition de l'assemblée sur d'éventuels souhaits ou idées à explorer pour l'avenir de l'ASL

Les membres du bureau ont bien noté les retours des adhérents sur :

- la prise en compte des problèmes de changement de salles et des solutions à mettre en place,
- l'assouplissement des inscriptions en ligne en conservant quelques inscriptions papier afin que les responsables de sections puissent aider les adhérents à la saisie en ligne, voire faire à leur place,
- la non obligation du paiement en ligne et laisser le choix aux adhérents du moyens de paiement,
- conserver la rencontre festive de fin d'année à la Trésorerie comme l'an passé qui avait été bien appréciée.

9/ Questions diverses

Pas d'autres questions.

La séance est levée à 22h10 et l'assemblée est invitée à quitter la salle pendant que le CA se réunit quelques minutes pour voter les futurs membres du bureau.

Il a été recensé 37 personnes présentes dans l'assistance, ainsi que la comptabilisation de 71 pouvoirs pour un total de 101 voix et 7 non votants.

Valérie RAULIN
Présidente de l'ASL



En annexe :

- Compte de résultat 2020 – 2021
- Bilan comptable 2020 – 2021

- Budget prévisionnel 2021-2022

Compte de résultat 2020 – 2021

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60 ACHATS		70 Vente prestations de service	
Prestataires (intervenant cours)	21.089 €	Vente petit matériel	167 €
Achats petites fournitures	613 €	Produit activités annexes	2.436 €
Matériel informatique	1.592 €		
Petit équipement sportif			
61 Services extérieurs		74 Subvention d'exploitation	
Assurance	2.065 €	Subvention municipale St Pryvé	9.400 €
		Département	1.006 €
		Etat : aide activité partielle Covid	15.916 €
62 Autres services extérieurs		75 Produits gestion courante	
Frais postaux, internet	1.291 €	Cotisations	71.473 €
Déplacements	309 €		
Frais gestion banque/ANCV	105 €		
Locations salles	200 €	76 Produits financiers	
Réceptions	582 €	Intérêts livret A	430 €
Abonnements licences sites			
63 Impôts et taxes		77 Produits exeptionnels	
cotisation formation	748 €	Action judo juin 2021	3.900 €
cotisation médecine travail	846 €	Remboursement AFDAS	197 €
64 Charges de personnel			
rémunérations	40.514 €		
charges sociales	13.912 €		
65 Autres charges gest. courante		79 Transfert de charges	
Affiliation, licences reversées	11.160 €	Licences perçues	6.257 €
Total des charges	95.026 €	Total des produits	111.182 €
RESULTAT		16.156 €	

Bilan comptable 2020 – 2021

ACTIF Patrimoine de l'association		PASSIF Ressources financières de l'association	
ACTIF IMMOBILISE		FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	
Immob. Financières (parts sociales)	0	Fonds propres : report à nouveau	73 139,79
		Résultat de l'exercice	16 155,71
Total actif immobilisé	0	Total fonds PROPRES	89 295,50
ACTIF CIRCULANT		DETTES	
Créances	-30 409,82	Fournisseurs et comptes rattachés	172,25
Disponibilités / Trésorerie	135 487,78	Fiscales et sociales (cotisations sociales à régler)	15 610,21
Charges constatées d'avance	0	Produits constatés d'avance	0
Total actif circulant	105 077,96	Total dettes	15 782,46
TOTAL ACTIF	105 077,96	TOTAL PASSIF	105 077,96

Budget prévisionnel 2021-2022

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60 ACHATS		70 Vente prestations de service	
Achats prestation de services	22.000 €		
Achats fournitures	1.500 €		
Matériel informatique	1.500 €		
Petit équipement sportif	2.000 €		
61 Services extérieurs		74 Subvention d'exploitation	
Assurance	2.500 €	Subvention municipale St Pryvé	9.400 €
		Département	650 €
62 Autres services extérieurs		75 Produits gestion courante	
Frais postaux, internet	1 500 €	Cotisations	80.000 €
Déplacements	600 €	76 Produits financiers	
Frais gestion banque/ANCV	500 €	Intérêts livret A	450 €
Locations salles	4.500 €		
Réceptions	1.000 €		
Abonnements licences sites	1.500 €		
63 Impôts et taxes		79 Transfert de charges	
cotisation formation	1 000 €	Licences perçues	7.500 €
cotisation médecine travail	900 €		
64 Charges de personnel			
rémunérations	47.000 €		
charges sociales	30.000 €	Provision remboursement COVID	30.000€
65 Autres charges gest. courante			
Affiliation, licences reversées	10.000 €		
TOTAUX	128.000 €		128.000 €